

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2437

présenté par

Mme Pinel, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,
Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,
M. Molac, M. Nadot, M. Pancher et M. Simian

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	15 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	15 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur les baisses de crédits prévues pour l'action « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles », qui impacte notamment la Dotation aux jeunes agriculteurs (35M€ en AE en 2022 contre 37 M€ en 2021), et les aides à la modernisation des exploitations (43M€ en AE en 2022 contre 56M€ en 2021).

En effet, 215 000 exploitants, soit 45 % de la population agricole, vont faire valoir leurs droits à la retraite d'ici 2026. Afin d'assurer le renouvellement des générations dans le secteur agricole, il est nécessaire, au contraire, de renforcer les aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs et les accompagner pour qu'ils soient en mesure de faire face aux investissements nécessaires à la modernisation de leurs exploitations.

Dès lors, le présent amendement procède :

- D'une part à une hausse de 15M€ de l'action 23 « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles » du programme 149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture.
- D'autre part, à une baisse de 15M€ de l'action 02 « Santé et protection des animaux » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Ces crédits supplémentaires viendront en complément de ceux prévus par le plan de relance.